

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

# Le régime social des indépendants (RSI)

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le projet d'avis détaille à juste titre la complexité du RSI et de ses dispositions. De manière générale, les recommandations vont dans le bon sens : se concentrer sur la simplification des procédures et des systèmes d'information, faciliter le droit des assurés et les rendre plus équitables, ainsi qu'affirmer les plans de prévention.

Si les cotisations sociales des travailleurs indépendants sont plus faibles que celles applicables aux salariés, leurs prestations sociales s'en trouvent également amoindries. Cela montre que baisser le niveau des cotisations n'est jamais la solution quant à la prise en compte de la solidarité pour les aléas de la vie.

L'accompagnement au moment de l'installation du travailleur indépendant est une piste à privilégier pour permettre l'ancrage et le maintien des entreprises ou cabinets ouverts par ces derniers. De ce point de vue, le renforcement de la formation des travailleurs indépendants est un enjeu.

Les mesures d'accompagnement recommandées concernant le dépistage précoce des difficultés financières comme des risques psycho-sociaux auxquels les travailleurs indépendants peuvent être soumis sont bienvenues. L'enquête proposée par le projet d'avis lors de la première année d'installation est pour le groupe FO une nécessité. Au-delà, il faut organiser le suivi des travailleurs indépendants.

Enfin, nous partageons les recommandations formulées quant aux conditions à remplir avant toute nouvelle restructuration du régime. Nous pensons même que la réforme Trajectoire pose plus une question de faisabilité qu'une question de date de mise en place. De même, il faut évidemment cesser cette logique de réduction des effectifs car la plupart des caisses du RSI ont des besoins réels et importants, tant en termes de moyens humains que financiers. Dans le cadre du RSI comme ailleurs, le personnel ne doit pas être la variable d'ajustement des frais de gestion.

Le projet d'avis sur le RSI s'inscrit dans un sujet beaucoup plus large, qui a notamment à voir avec la substitution du salariat avec de nouvelles formes de travail, ce qui nécessiterait un avis à part entière. C'est également en rapport avec le débat ouvert par le gouvernement au motif du numérique voire du régime universel. Force ouvrière réitère sa position selon laquelle le modèle RSI ne saurait être l'évolution du régime général salarié.

En dépit des réserves que nous venons d'exprimer, l'avis proposé pose bien les problématiques du RSI et les recommandations, prises dans leur ensemble, vont dans le bon sens. C'est pourquoi le groupe FO émet un avis favorable sur ce texte.